

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

Présents : MOSSER Mireille – THOMANN Sabrina – UHL Christophe – MATHIEU Arnaud
EHRHART Elisabeth - HEINRICH Claude - CASPAR Lucien – CORDON-SCHREIBER Damien - DE SOUSA Muriel - BARTH Claire - BALLAND Nathalie - LUNTHRINGER Sandra - KOPP Eric - KLEIN Arnaud - SELLET Angélique - DEICHLER Nathalie - STOECKEL Joël - WEBER Sylvain – CROVISIER Catherine

Excusés : JEHL Pascal ayant donné procuration à UHL Christophe
SCHMIDT Isabelle ayant donné procuration à MOSSER Mireille
HUCK Audrey ayant donné procuration à STOECKEL Joël
EHRHART Katia ayant donné procuration à CROVISIER Catherine

Le Conseil Municipal se réunit à titre exceptionnel à la Maison des Associations,
le 03 novembre 2020 à 18 heures 30, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie ainsi qu'à la MDA. La convocation datée du 28 octobre 2020 a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.

La Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30 et rappelle qu'à titre exceptionnel la séance du conseil se tient à la Maison des Associations afin de respecter la distanciation sociale face à l'actuelle pandémie. Les services de l'Etat en ont été informés par mail du 30/10/2020.

ORDRE DU JOUR

- 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020**
- 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - 3.1. Droit de préemption urbain
- 4. FINANCES LOCALES**
 - 4.1. Conseil de Fabrique de la Paroisse St Martin – Demande de prise en charges des factures d'électricité et de chauffage
 - 4.2. Marchés publics – Procédure interne de passation des marchés et achats publics – Relèvement du seuil pour la consultation
- 5. AFFAIRES DE PERSONNELS**
 - 5.1. INSEE – Recensement de la population en 2021- Création de 5 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires
 - 5.2. Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel - Accroissement temporaire d'activité
 - 5.3. Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif
 - 5.4. Frais de réception – Evénements familiaux
- 6. DIVERS ET COMMUNIQUE**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020, préalablement transmis aux conseillers, est

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

DESIGNE Mr CASPAR Lucien comme secrétaire de séance

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain

Dans le cadre du droit de préemption, la commune est prioritaire pour acquérir les biens ci-dessous avant d'être proposé aux acquéreurs potentiels.

La Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions soumises au conseil

Le conseil municipal prend acte, aucune observation particulière n'est émise

4. FINANCES LOCALES

4.1. Conseil de Fabrique de la Paroisse St Martin – Demande de prise en charges des factures de gaz et d'électricité

La situation financière des dernières années avec un déficit récurrent ne permet plus au Conseil de Fabrique de la Paroisse St Martin d'assumer les charges de gaz et d'électricité pour l'église.

Pour de multiples raisons les rentrées d'argent des quêtes et droits de messes sont de plus en plus sporadiques et la crise sanitaire actuelle aggrave encore d'avantage la situation financière déjà fragilisée.

Pour information - Bilan financier 2019 :

- Dépenses totales : 16 671 € (dont 6 510 € de frais d'énergie)
- Recettes totales : 10 815 €

Le président du Conseil de Fabrique sollicite la prise en charge des frais de gaz et d'électricité de l'église.

Entendu en ses explications Mme la Maire, le conseil municipal après un large débat,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

DECIDE pour l'année 2020 d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 6 163 €, représentant les dépenses de chauffage pour l'église de l'année N-1.

AUTORISE le virement de crédit suivant :

Imputation budgétaire	Intitulé	Montant
D.022	Dépenses imprévues	- 6 163,00 €
D.6748	Autres subventions exceptionnelles	+ 6 163,00 €

MANDATE la Maire à l'effet de reprendre ce contrat de fourniture de gaz et de l'intégrer dans le marché de fourniture de gaz des bâtiments communaux si les tarifs sont plus compétitifs.

Des mesures d'économie d'énergie feront l'objet d'une discussion entre les différentes instances.

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 VOIX CONTRE (CORDON-SCHREIBER Damien)

4.2. Marchés publics – Procédure interne de passation des marchés et achats publics – Relèvement du seuil pour la consultation (3 devis)

Le conseil municipal dans sa séance du 06 juin 2016 avait adopté une procédure interne de passation des marchés et achats publics en décidant que pour tout achat inférieur à 1 000 € HT, il n'était pas nécessaire de solliciter plusieurs devis.

En pratique, ce seuil est contraignant et pour certains achats ou travaux spécifiques il n'est pas toujours aisé de pouvoir solliciter plusieurs devis, notamment pour des achats ou travaux spécifiques dans certains corps de métier.

Pour avoir une marge de manœuvre plus aisée Mme la Maire propose de passer ce seuil à 5 000 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal

SOUHAITE ramener ce seuil à 3 000 € HT tout en demandant une consultation dans la mesure du possible.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. AFFAIRES DE PERSONNELS

5.1. INSEE - Recensement de la population en 2021 - Création de 5 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs. La commune est responsable du recrutement et de la nomination des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

Aussi la commune doit se charger des appels à candidature. Ces agents au nombre de 5 (préconisé par l'insee) seront recrutés à titre temporaire avec des contrats de vacataires – rémunération au forfait pour la mission.

La dotation forfaitaire versée à la commune est de 4 417 euros.

Les barèmes proposés pour l'agent recenseur pourraient être les suivants par bulletin dûment complété ou retourné :

- 4,00€/Feuille de logement rempli
- 2,00€/Feuille de logement vacant rempli

L'adjointe en charge du recensement explique que ces barèmes sont revus à la baisse par rapport à 2015 au vu du retour escompté (90 %) des données par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de créer 5 postes d'agents recenseurs sur des emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population pour la période du 21 janvier au 20 février 2021

FIXE la rémunération des vacataires comme suit :

- 4,00€ brut/Feuille de logement rempli
- 2,00€ brut/Feuille de logement vacant rempli

AUTORISE la Maire à nommer par arrêté les agents recenseurs.

PREVOIT la dépense et recette correspondante au budget communal 2021

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2. Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel - Accroissement temporaire d'activité COVID 19

Face au contexte sanitaire actuel, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique contractuel pour effectuer le ménage et la désinfection au rez-de-chaussée de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : nettoyage et désinfection de l'école maternelle (rez-de-chaussée) et selon besoin, dans d'autres bâtiments communaux

La durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 350, indice majoré : 327

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement d'activité dû pour la désinfection des écoles dans le contexte de la crise sanitaire

ADOpte A L'UNANIMITE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

5.3. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Pour permettre la passation des dossiers suite à un départ en retraite en septembre 2021, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} mars 2021.

Cet emploi permanent pourra être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne pourra l'être par un fonctionnaire sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021, pour les fonctions d'adjoint administratif territorial

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base du 1^{er} indice de son grade.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.4. Frais de réception – Evénements familiaux

Le conseil municipal dans sa séance du 09 septembre 2008 et antérieurs avait décidé de formaliser leur attention à l'égard des agents et conseillers municipaux à l'occasion de certains événements les concernant tels que médaille du travail, départ en retraite, mariage, naissance, décès.

Ces gratifications accordées sous forme de bons d'achat, de cadeaux ou secours en argent en cas de décès n'ont pas été revalorisées depuis 2008.

Il est proposé de revaloriser ces montants à hauteur de 3.50 €/an depuis 2008

EVENEMENTS FAMILIAUX

AGENTS	2008	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
médaille	500,00 €	542,00 €	545,50 €	549,00 €	552,50 €	556,00 €	559,50 €	563,00 €
retraite	850,00 €	892,00 €	895,50 €	899,00 €	902,50 €	906,00 €	909,50 €	913,00 €
mariage	250,00 €	292,00 €	295,50 €	299,00 €	302,50 €	306,00 €	309,50 €	313,00 €
décès	250,00 €	292,00 €	295,50 €	299,00 €	302,50 €	306,00 €	309,50 €	313,00 €
naissance	100,00 €	142,00 €	145,50 €	149,00 €	152,50 €	156,00 €	159,50 €	163,00 €
ELUS	2008	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
médaille	500,00 €	542,00 €	545,50 €	549,00 €	552,50 €	556,00 €	559,50 €	563,00 €
mariage	250,00 €	292,00 €	295,50 €	299,00 €	302,50 €	306,00 €	309,50 €	313,00 €
décès	250,00 €	292,00 €	295,50 €	299,00 €	302,50 €	306,00 €	309,50 €	313,00 €
naissance	100,00 €	142,00 €	145,50 €	149,00 €	152,50 €	156,00 €	159,50 €	163,00 €

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

Après délibéré, le conseil municipal

VALIDE la proposition soumise

ADOpte PAR 17 VOIX POUR – 6 ABSTENTIONS

6. DIVERS ET COMMUNIQUEs

- Rue d'Ebersmunster : tout affaissement intervenant dans les 3 années à venir sera à déclarer
- Rue d'Ebersmunster : un pré-marquage sera réalisé pour simuler des écluses devant permettre de ralentir les vitesses excessives à la sortie Est (RD 209).
- Location d'une nacelle ponctuelle pour la mise sous tension des décorations de Noël fin novembre
- La commune a touché une subvention de la Région pour le dispositif solaire thermique pour la production de l'eau sanitaire de la salle multisport ; soit 14 580 € représentant 60 % de l'assiette éligible.
- Projet d'intervention d'une Brigade Verte : discussion en cours
- La maison Gerber ne peut être rattaché au coffret électrique communal situé sur le parking de la mairie, sauf si mise en conformité électrique du bâtiment
- Après concertation avec les différents organisateurs des communes environnantes, le Carnaval 2021 sera annulé au vu du contexte sanitaire
- PLU : les séances de travail ont repris. Le dossier de révision du PLU devrait être arrêté début 2022 et approuvé fin 2022.
- Prochaine séance du conseil municipal le 01/12/2020
- Ampoule défectueuse sur un lampadaire rue du Cygne – idem pour le parking de la salle polyvalente. L'adjoint UHL Christophe précise que l'éclairage du parking s'allume depuis l'intérieur de la salle.
- Le repas des aînés le 13/12/2020 sera annulé au vu du contexte sanitaire actuel.
Il est proposé soit la distribution d'un bon/repas ou panier garni. Une réflexion sera à mener par l'instance qui organise ce banquet
- Les travaux d'entretien concernant le Landweggraben sont en cours de finalisation. Ils ont évolué afin de s'adapter aux conditions du site. Chemin de l'AF endommagé vers la fin du chantier. Le temps ne permettant plus d'accéder au chantier, les travaux de remise en état seront réalisés au printemps. Les travaux ont dû être suspendus suite aux conditions météorologiques. Concernant l'arbuste grandissant devant les buses, la SDEA se chargera de refaire une visite de contrôle de chantier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 Heures

Fait à HILSENHEIM le 09/11/2020

La Maire
MOSSER Mireille